



DÉPARTEMENT
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT D'AVIGNON

REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU 31 JANVIER 2019

Délibération n°2019008

Date de convocation : 22/01/2019

Membres en exercice : 26

Votants : 26

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 1

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte publié le : 08/02/2019

L'an deux mil dix-neuf, le trente et un janvier à quinze heures trente, le Conseil de Communauté s'est réuni à Orange, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de M. Jacques BOMPARD :

Présents :

Caderousse : FIDÈLE Serge

Châteauneuf-du-Pape : AVRIL Claude

Courthézon : ROCHEBONNE Alain, LEMAIRE Marie-Thérèse
Jonquières : BISCARRAT Louis, FLEURY George-Andrée

Orange : BOMPARD Jacques, TESTANIÈRE Gérald, GALMARD Marie-Thérèse, SABON Denis, STEINMETZ-ROCHE Marion, PASERO Jean-Pierre, ARNAUD-PERVEYRIE Carole, BOURGEOIS Claude, BÉGUELIN Armand, MARQUOT Xavier, CRESPO Anne, GASPA Catherine, BOMPARD Guillaume, HAUTANT Anne-Marie

Absents ayant donné pouvoir : LORHO Marie-France pouvoir à MARQUOT Xavier, TRAMIER Sandy pouvoir à CRESPO Anne, GRABNER Chantal pouvoir à GASPA Catherine, MAFFRE Claudine pouvoir à BISCARRAT Louis, LAROYENNE Gilles pouvoir à FIDÈLE Serge, FENOUIL Jean-Pierre pouvoir à ROCHEBONNE Alain

Secrétaire de Séance : BOMPARD Guillaume

**OBJET : FINANCES / BUDGET ANNEXE EAU / TRANSFERT EMPRUNTS EAU +
CREATION D'UNE CONVENTION DE REFACTURATION**
RAPPORTEUR : M. Xavier MARQUOT

Par arrêté préfectoral du 06 décembre 2018, le Préfet de Vaucluse a entériné l'extension des compétences eau et assainissement à la Communauté de Communes du Pays Réuni d'Orange (CCPRO) à compter du 1er janvier 2019.

Dès lors, il convient de reprendre les emprunts contractés par les Communes de Caderousse, Courthézon et Jonquières afin de pouvoir en assumer l'entière gestion.

Afin de conserver le coût de chaque commune, il est décidé d'affecter aux communes émettrices le capital restant dû au 1^{er} janvier 2019 ainsi que l'annuité de chaque emprunt qu'elle transfère à la CCPRO. Ainsi le montant annuel du capital et des intérêts à rembourser sera déduit de l'enveloppe travaux de chaque commune concernée par l'intermédiaire de la ligne correctrice d'emprunt.

Pour le budget eau, le montant total du capital restant dû des emprunts au 1^{er} janvier 2019 s'élève à 2 087 720,39 € dont

REÇU EN PREFECTURE

Le 08/02/2019

Application agréée E-legalite.com

70_DE-084-248400236-20190204-DCC2019008-

- 1 297 773,42 € pour Caderousse
- 721 361,27 € pour Courthézon
- 68 585,70 € pour Jonquières
- Aucun emprunt pour Orange
- Châteauneuf-du-Pape non concerné car adhérent à un syndicat

Le tableau ci-dessous retrace les principales caractéristiques des prêts concernés :

Commune	organisme prêteur	N° prêt	montant initial	durée en année	Année départ	Capital restant du au 01/01/2019	Annuité totale 2019	Capital	Intérêts	Année de fin	% taux fixe
JONQUIERES	Crédit Agricole	C25A24015PR	120 000,00 €	12	2013	68 585,70 €	13 478,03 €	10 103,61 €	3 374,42 €	2024	4,9200
TOTAL JONQUIERES			120 000,00 €			68 585,70 €	13 478,03 €	10 103,61 €	3 374,42 €		4,9200
CADEROUSSE	DEXIA	MON248002EUR/0260751	900 000,00 €	25	2008	504 000,00 €	58 473,00 €	36 000,00 €	22 473,00 €	2032	4,5400
CADEROUSSE	Banque Populaire	07019149	1 000 000,00 €	25	2011	793 773,42 €	63 309,32 €	34 096,70 €	29 212,62 €	2035	3,7400
TOTAL CADEROUSSE			1 900 000,00 €			1 297 773,42 €	121 782,32 €	70 096,70 €	51 685,62 €		4,1400
COURTHEZON	Crédit Agricole	00001865293	416 893,84 €	15	2019	416 893,84 €	31 507,28 €	24 776,57 €	6 730,71 €	2033	1,6100
COURTHEZON	Crédit Agricole	00001865327	304 467,43 €	15	2019	304 467,43 €	23 010,51 €	18 094,92 €	4 915,59 €	2033	1,6100
TOTAL COURTHEZON			721 361,27 €			721 361,27 €	54 517,79 €	42 871,49 €	11 646,30 €		1,6100
TOTAL GENERAL			2 741 361,27 €			2 087 720,39 €	189 778,14 €	123 071,80 €	66 706,34 €		3,5567

Il convient de voter aujourd'hui la reprise de ces emprunts dans le budget eau.

Afin de conserver une continuité dans le paiement des échéances d'emprunts et vu le vote du budget annexe de l'eau le 31 janvier 2019, une convention de refacturation sera établie entre la CCPRO et les Communes de Caderousse, Courthézon et Jonquières afin de rembourser à ces trois communes les éventuelles échéances qui auraient été prélevées sur leur trésorerie en 2019.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

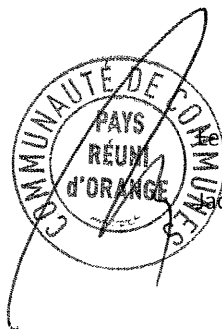
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

APRÈS AVIS FAVORABLE de la Commission des Finances en date du 21 janvier 2019,

AYANT OUI l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré à la majorité :

- **DÉCIDE** la reprise des emprunts liés à la compétence eau telle que définie ci-dessus,
- **APPROUVE** la conservation de leur gestion par commune émettrice tant pour le capital restant dû que pour les annuités.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé les membres présents,
Pour copie conforme.
Orange, le 04/02/19



Président

Jacques BOMPARD

REÇU EN PREFECTURE

le 08/02/2019

Application agréée E-legalite.com

70_DE-084-248400236-20190204-DCC2019008-